

Séance du 31 mars 2023



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le trente et un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-trois mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 8
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG

ABSENTS :

EXCUSES : Catherine MATHIEU - Jean-Baptiste SANGLARD - Sonia MAUREL

SECRETARE DE SEANCE : Virginie MONTES

OBJET : Location du gîte « le bois joli » au centre d'accueil

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Mr TROSSELO directeur du centre d'accueil pour louer le meublé de tourisme « le bois joli » pour héberger les saisonniers du 1^{er} mai 2023 au 31 août 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne son accord** pour louer le meublé de tourisme « le bois joli » du 1^{er} mai 2023 au 31 août 2023 à l'Association de Gestion du Centre d'Accueil ;
- **Fixe** le montant du loyer à 600 € (six cent euros) par mois toutes charges comprises ;
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour établir et signer le bail avec l'Association de Gestion du Centre d'Accueil.

Fait et délibéré en Mairie
le 31 mars 2023
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20230331-23_03_007-DE
Reçu le 05/04/2023